

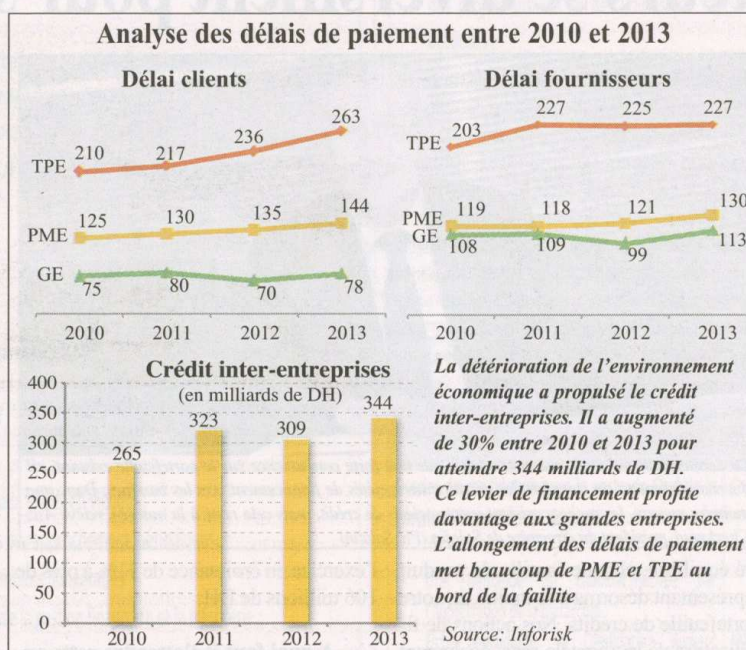
Deux fois plus d'impayés que de crédits bancaires

• **Consentantes ou forcées, les entreprises financent leurs clients au-delà du raisonnable**

• **Situation critique dans le BTP et l'immobilier**

344 milliards de DH! C'est le montant des factures non encaissées par les entreprises à fin 2013, selon Inforisk. Le chiffre est certes ancien, mais l'on peut craindre qu'il ait augmenté au lieu de baisser puisque les délais de paiement continuent de se dégrader. Les facilités de paiement ont toujours existé dans les relations commerciales entre entreprises, mais la détérioration de la conjoncture a poussé la pratique dans un cercle moins vertueux. Le crédit inter-entreprise a augmenté de 30% en trois ans. Plus inquiétant, il représente plus de deux fois les crédits bancaires à court terme aux entreprises et équivaut à 40% du PIB.

«Nous avons de manière générale et transverse une augmentation des niveaux de créances clients, signe majeur des problématiques de recouvrement sur le marché. Les entreprises font égale-



ment bien les difficultés des opérateurs dans le secteur de la construction particulièrement, mais le promoteur immobilier n'est pas un cas isolé. Chaque entreprise se fait de la trésorerie sur plus petite qu'elle. Avec un pouvoir de négociation faible, les petites structures sont les

mais les entreprises peuvent d'un commun accord les allonger à trois mois.

Au-delà de cette période, une pénalité de 10% devra être appliquée sur le montant de la facture. Mais très peu d'entreprises ont le courage d'appliquer cette règle par peur de perdre le client. Le fisc, lui, est sans ambages. La non application de la pénalité de retard est considérée comme une gratification et est soumise à l'impôt.

Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises se tournent vers les assureurs crédit pour réduire le risque lié au poste client. «Il y a un recours plus important à nos services, notamment sur les trois dernières années», confirme Benzakour. Les entreprises du BTP surtout sollicitent l'accompagnement des assureurs crédit. Euler Hermes Acmar couvre un encours de crédit fournisseur de l'ordre de 40 milliards de DH. L'allongement des délais de paiement a également contribué à dynamiser l'affacturage. □

F.Fa

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Boussaid a promis...



SE faire payer pour les marchés publics est un chemin de croix. «Les délais de paiement peuvent être plus longs en raison des procédures», tempère Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances, qui a reconnu néanmoins la gravité du problème devant le Club de l'Economiste il y a quatre semaines (cf. www.leconomiste.com du 11 mars 2015). L'ONEE a remboursé 2,3 milliards de DH en 2014, mais on ne sait pas si tout a été réglé. Cette année, l'ONDA et les Académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF) devraient apurer une partie importante de leur dette. Le département des Finances a débloqué 200 millions de DH pour le règlement des créanciers de l'Office. Ses arriérés totalisent 500 millions de DH. La facture est plus lourde pour les Aref puisqu'elle atteint 3,5 milliards de DH. L'Etat promet de régler la totalité des fournisseurs d'ici début 2016. □

ment face à une contraction des marges et une augmentation du poids des intérêts financiers», relève Tawfik Benzakour, directeur général de l'assureur crédit Euler Hermes Acmar. Les délais de paiements sont de loin la première source de pression sur la trésorerie des entreprises. Ils se sont allongés dans quasiment tous les secteurs, mais le mouvement est plus fort dans le BTP et l'immobilier. Ces branches d'activité concentrent une partie importante des défaillances d'entreprise. Le premier motif de recours au fonds de soutien de Bank Al Maghrib est la détérioration des délais de paiement. Les fournisseurs sont payés en moyenne au bout de 270 jours dans l'immobilier et 167 jours dans le BTP. La grogne des prestataires de services d'Alliances il-

principales victimes de la conjoncture. «La grande entreprise encaisse plus rapidement son argent qu'elle ne paie ses fournisseurs», constate Amine Diouri, responsable des études PME-Observatoire Inforisk de l'entreprise.

La loi sur les délais de paiement est censée encadrer le crédit inter-entreprises pour éviter l'asphyxie des opérateurs, surtout les PME et les TPE. Mais dans la réalité, le rapport de force ne leur est pas favorable. «Les banques et les opérateurs télécoms représentent 2/3 des commandes en produits et solutions informatiques. Nous sommes obligés de concéder des délais très élastiques pour ne pas perdre des marchés», confesse le patron d'une entreprise informatique. Les délais légaux sont fixés à deux mois